

Accession à la propriété et développement durable

LOGEMENT L'inauguration d'une résidence a donné l'occasion au président du COL de réclamer que l'accession sociale à la propriété soit reconnue comme moteur du développement durable

JEAN-PIERRE TAMISIER
jp.tamisier@sudouest.fr

« L'accession sociale à la propriété est un sujet majeur du développement durable », a asséné, hier matin, Bertrand Bourrus. Avec le maire d'Anglet Claude Olive et Jean-René Etchegaray, maire de Bayonne et président de l'Agglomération Pays basque, le président du Comité ouvrier du logement (COL) venait de couper le ruban inaugural de la résidence Le Confidentiel.

Une petite résidence de douze logements, nichée au fond de la petite rue du Cazaü, à la Butte-aux-Cailles. Elle s'insère dans un ensemble d'autres petites résidences, construites depuis plusieurs années, et ne jure en rien sur le plan architectural. Signé de l'architecte bayonnaise Sylvie Scillaire, le bâtiment, réalisé en maçonnerie classique, agrémenté de bois et de métal et surmonté d'un toit de tuile, n'est en rien une aventure créative. Il illustre au contraire le souci de l'intégrer dans un environnement de maisons et de verdure.

La résidence Le Confidentiel veut être un havre de paix et de sérénité. On y trouve six T3 au rez-de-chaussée et six T4 à l'étage, aménagés en duplex inversé avec les chambres qui donnent sur un vaste balcon et la salle de bain au niveau de l'entrée et l'espace de vie, proposant lui aussi un balcon terrasse et la cuisine au deuxième niveau.

Bertrand Bourrus s'est félicité du prix du m², 2 300 euros, auquel ces appartements ont été vendus, « là où le marché commercialise plutôt à 3 500 à 4 000 euros ». Ce qui a permis de commercialiser les T3 entre



Les T4 de la résidence Le Confidentiel ont été conçus en duplex inversés avec les espaces de vie au deuxième niveau. PHOTO ÉMILIE DROUINAUD

168 000 et 183 000 euros et les T4 entre 214 000 et 232 000 euros.

Un visage de ville-jardin

L'enjeu pour Bertrand Bourrus est que les bailleurs sociaux parviennent à faire reconnaître au sein de l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU), qui fixe aux communes les quotas de logements sociaux, que ces derniers constituent un élément essentiel du développement durable, « alors qu'on ne l'évoque jamais dans ce cadre ».

Le premier magistrat anglois n'a pas manqué de relever que sur les douze familles qui ont intégré cette

résidence, « moderne et à taille humaine », dix vivaient déjà à Anglet et onze travaillent sur le BAB. Ces appartements étaient accessibles pour un foyer percevant au maximum 1 800 euros de revenus par mois ou 2 400 euros pour un couple.

« L'architecture de cette résidence prouve aussi notre volonté farouche de conserver à Anglet son visage de ville-jardin, où la qualité de vie s'accompagne d'une vision à long terme de la maîtrise de notre développement », ajoutait Claude Olive, avec sans doute à cet instant une pensée pour ses opposants du Conseil municipal qui lui reprochent au contraire d'en manquer.

Il reste que certains pourront voir dans ce projet une nouvelle « dent creuse » bouchée. « Mais qui va nous faire le procès de donner les moyens de faire du logement social et de l'accession à la propriété ? », demande en retour le maire d'Anglet.

Jean-René Etchegaray retenait, pour sa part, la performance économique de l'opération de Le Confidentiel, réalisée par l'entremise d'une « dation en paiement » (opération juridique par laquelle, en paiement de tout ou partie du montant de sa dette, un débiteur cède la propriété d'un bien) pour l'acquisition du terrain.